

INSCRIPTIONS ENFANTS

aux activités Loisirs/Culture 2026-2027

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS :

- auprès de l'accueil ou au 02 40 76 94 47
- plaquette 2026/2027 disponible au CSC vers la mi-juin
- sur notre site internet www.centresociocultureldeplaisance.fr

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS :

▶ Créneaux réservés aux adhérents des activités Loisirs/Culture 2025/2026 :

- mardi 16 juin (de 13h30 à 17h30)
- mercredi 17 juin (de 9h à 12h & de 13h30 à 17h30)
- jeudi 18 juin (de 9h à 12h & de 13h30 à 17h30)
- vendredi 19 juin (de 9h à 12h & de 13h30 à 17h30)

▶ Inscriptions ouvertes à tous à partir du 22 juin, aux horaires de l'accueil :

En période scolaire :

- LUNDI : de 13h30 à 17h30
- MARDI : de 13h30 à 17h30
- MERCREDI : de 9h à 12h & de 13h30 à 17h30
- JEUDI : de 9h à 12h & de 13h30 à 17h30
- VENDREDI : de 9h à 12h

Changements d'horaires possibles en période de vacances scolaires. Consultez notre site internet.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- **La fiche d'inscription** (*Vous pouvez inscrire plusieurs enfants sur une seule fiche d'inscription.*)

- **La dernière carte d'adhésion ou les dernières cartes**

- **Un certificat médical pour le hip-hop et la danse enfants**

Les certificats médicaux sont valables 3 ans.

En cas de doute sur la validité de votre certificat médical, merci de contacter l'accueil du CSC.

- **Pour le calcul du tarif des activités :**

- votre justificatif de quotient familial de la CAF
- ou votre quotient de la Ville d'Orvault
- ou votre avis d'imposition 2025 portant sur les revenus 2024
(*en entier, afin de consulter votre montant imposable et votre nombre de parts*)

02 40 76 94 47

4 allée de l'Ille
44700 ORVAULT
(Tram ligne 3, arrêt Plaisance)



Conditions financières au dos du document

CENTRE SOCIOCULTUREL DE PLAISANCE

www.centresociocultureldeplaisance.fr

FICHE D'INSCRIPTION ENFANTS activités Loisirs/Culture 2026-2027

Je soussigné(e), Mme M. _____

souhaite inscrire mon enfant / mes enfants aux activités suivantes :

INSCRIPTION(S) PREMIER ENFANT

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____ - _____ - _____

Mon enfant pratiquait une activité loisirs/culture en 2025/2026 : oui non

Activités	Jours	Horaires

INSCRIPTION(S) DEUXIÈME ENFANT

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____ - _____ - _____

Mon enfant pratiquait une activité loisirs/culture en 2025/2026 : oui non

Activités	Jours	Horaires

INSCRIPTION(S) TROISIÈME ENFANT

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____ - _____ - _____

Mon enfant pratiquait une activité loisirs/culture en 2025/2026 : oui non

Activités	Jours	Horaires

- J'autorise la diffusion d'images pour des publications du Collectif Plaisance : (plaquette, site internet...) :

oui non

Date _____ - _____ - _____

Signature : _____

RENSEIGNEMENTS : MÈRE ou TUTRICE LÉGALE

Mme M.

Nom

Prénom

Date de naissance - -

Téléphone portable - - - -

Téléphone fixe - - - -

Adresse mail

Adresse : rue

(complément)

code postal ville

Situation : employé ouvrier retraité cadre et profession intermédiaire étudiant

demandeur d'emploi inactif agriculteur exploitant artisan, commerçant, chef d'entreprise

- **J'accepte de recevoir les informations du Collectif Plaisance** : oui non

RENSEIGNEMENTS : PÈRE ou TUTEUR LÉGAL

Mme M.

Nom

Prénom

Date de naissance - -

Téléphone portable - - - -

Téléphone fixe - - - -

Adresse mail

Adresse : rue

(complément)

code postal ville

Situation : employé ouvrier retraité cadre et profession intermédiaire étudiant

demandeur d'emploi inactif agriculteur exploitant artisan, commerçant, chef d'entreprise

- **J'accepte de recevoir les informations du Collectif Plaisance** : oui non

Important : Merci de prévenir en cas de changement de numéro de téléphone.

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS : cartes bancaires / espèces / chèques bancaires / chèques vacances ANCV

CONDITIONS :

Un nombre insuffisant d'élèves dans les cours peut entraîner l'annulation ou la réorganisation des créneaux.

L'association, de par sa fonction d'employeur, a des obligations vis-à-vis de ses salariés, c'est pourquoi nous demandons

aux usagers un engagement pour la saison complète.

En conséquence, **le montant des activités est à régler pour l'année entière et vous devez être à jour de vos cotisations pour suivre une activité.**

Des facilités de paiement sont consenties (règlement en 2 ou 3 fois).

Dans tous les cas, le montant de l'activité reste acquis à l'association, aucun remboursement ne sera accordé.